

<https://www.ricochets.cc/55-crimes-policiers-en-2024-le-pire-bilan-depuis-plus-de-50-ans-8121.html>



55 crimes policiers en 2024, le pire bilan depuis plus de 50 ans

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 19 janvier 2025

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Un bilan morbide record dont les macronistes se garderont bien de se vanter...

Un héritage sinistre du PS et de Hollande, qui a lâché la bride aux crimes policiers.

► 55 crimes policiers en 2024, le pire bilan depuis plus de 50 ans

Le président Macron pourra à présent accrocher cette distinction à sa boutonnière. Jamais le nombre de personnes mortes entre les mains de la police n'avait été aussi élevé en une seule année : 55 morts, soit plus d'un par semaine, selon le décompte réalisé par Désarmons-les et le site Anti.média. Le précédent record date de 2021 (52 morts), alors que le cap des 40 morts, presque jamais atteint auparavant, a été dépassé en 2022 (42) et 2023 (43).

Ce chiffre de 55 morts par an, constaté dans des articles de presse, sous réserve d'autres cas passés sous les radars, est le plus haut jamais observé depuis au moins 57 ans. Il faut remonter à 1967 pour faire pire, année d'une énorme répression en Guadeloupe où au moins 87 personnes ont été tuées par balle par les gendarmes à Pointe-à-Pitre.

(...)

C'est dans la loi de 2017 que les conditions d'emploi des armes à feu par la police ou la gendarmerie a été assouplie afin d'encourager les agents à faire feu dès la moindre suspicion d'un refus d'obtempérer. Le premier article de ce texte a ainsi modifié l'article 435-1 du code de la sécurité intérieure pour y introduire une disposition autorisant à faire feu sur « des véhicules, embarcations ou autres moyens de transport, dont les conducteurs n'obtempèrent pas à l'ordre d'arrêt et dont les occupants sont susceptibles de perpétrer, dans leur fuite, des atteintes à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autrui ». Les conséquences de cette disposition sont bien connues : les tirs par balles sur des véhicules soi-disant « en fuite », comme les course-poursuites crapuleuses qui finissent par causer des accidents mortels, que ce soit en voiture, moto ou scooter, ont explosé depuis 2017.

Selon nos chiffres, ces trois dernières années le délit de « refus obtempérer » est devenu l'alibi numéro un des policiers ou gendarmes. Il a été motivé dans un quart ou la moitié des morts constatées : 13 refus constatés en 2024 (25 % des cas) , entraînant 5 décès par balles et 8 accidents ; 20 en 2023 (47%), à l'origine de 2 chutes fatales, 3 tirs par balles et 15 accidents mortels ; 21 en 2022 (50%), 12 par balles, 3 noyades, 2 chutes et 4 accidents mortels.

Cette disposition a donné aux agents de la force publique un nouveau pouvoir qui prolonge la fonction fondamentalement viriliste de la police. L'agent, quelques secondes avant de donner la mort, s'arroge le droit de décider d'assumer seul toutes les responsabilités de la chaîne pénale : il est d'abord « constatateur » de ce qu'il pense être une infraction, il décide alors aussitôt de la qualification du délit, dans le même temps il requiert lui-même la punition à appliquer, rétablissant au passage la peine de mort, et pour finir il s'érige en juge et en bourreau en appuyant sur la détente ou en poursuivant un véhicule qui provoquera un accident mortel.

Rappelons que lorsqu'un agent tire avec son arme de service en direction d'une personne c'est pour la « neutraliser », traduisez pour la tuer : sa formation lui apprend à tirer « dans la bouteille », c'est à dire la tête et le torse ; à aucun moment on lui apprend à tirer dans d'autres parties du corps pour amoindrir la menace (dans l'épaule ou la jambe, par exemple). Face à un véhicule, il doit tirer en direction de l'habitacle côté conducteur même s'il est positionné sur le côté et risque donc d'atteindre le ou la passagère du véhicule. Hors de question, selon les procédures officielles, de tirer dans les roues pour ralentir une voiture ou un scooter â€” il est d'ailleurs plus courant qu'un policier soit condamné pour avoir tiré sur les pneus d'un véhicule qu'après avoir visé et tué le conducteur.

(...)

► article complet : <https://desarmons.net/2025/01/14/55-crimes-policiers-2024-pire-bilan-depuis-plus-de-50-ans/>



55 crimes policiers en 2024, le pire bilan depuis plus de 50 ans Des flics juges et bourreaux qui rétablissent la peine de mort, couverts par la loi socialiste Hollande de 2017

55 personnes tuées lors d'interventions policières en 2024

Explosion des crimes policiers sous Macron : analyse d'un sinistre record

L'année 2024 a été particulièrement meurtrière en matière de violences policières. Avec 55 morts recensés l'année passée en France par le collectif « Désarmons-Les », c'est le nombre le plus élevé depuis plus d'un demi siècle. Précisons d'emblée que ce chiffre est élaboré à partir d'articles de presse, et qu'il y a probablement d'autres affaires passées sous les radars de la médiatisation.

Jamais le nombre de personnes mortes entre les mains de la police n'avait été aussi élevé en une seule année depuis au moins 57 ans. Il faut remonter à l'année 1967 pour faire pire : cette année-là, l'État français avait réprimé dans le sang une révolte en Guadeloupe. Les CRS et gendarmes avaient tué au moins 87 personnes par balle à Pointe-à-Pitre.

Le précédent record du nombre d'homicides policiers date de 2021, avec 52 morts, suivi par l'année 2022 : 42 décès, et 2023 : 43 tués. Avant cela, aucun bilan n'avait dépassé les 40 victimes ces dernières décennies.

Sous le règne de Macron, le nombre de crimes policiers s'est envolé. « Entre 2018 et 2024, on compte ainsi 272 morts tombés entre les mains de la police, soit près de 39 par an » explique Désarmons-les.

Les cinq ans de pouvoir Hollande entre 2012 et 2017, avec 92 tués, représentaient en moyenne 18 victimes par an. Et la décennie de Nicolas Sarkozy, allant de 2003 à 2012 - il avait été Ministre de l'Intérieur avant d'être président - affichait 106 crimes policiers, soit près de 11 en moyenne par an. À l'époque, la politique répressive et la brutalité de Sarkozy, régulièrement traité de « facho », était largement condamnée. Sous Macron, la police a tué quatre fois plus !

Le nombre de victimes suite à des « refus d'obtempérer » ou prétendus comme tels a explosé. La police abat de plus en plus régulièrement les personnes qui ne se soumettent pas à un contrôle, depuis la loi de 2017 votée par le Parti Socialiste. À partir de cette loi, le nombre de tirs à balles réelles a explosé, notamment sur des véhicules suspectés de refus d'obtempérer.

Mais la police tue aussi avec ses propres véhicules. Dans la nuit 13 au 14 mars, un jeune homme qui circulait à scooter à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, est décédé après avoir été percuté par une voiture de police. C'est la technique dite du « parechocage », de moins en moins rare. La légalisation de cette méthode est réclamée par les syndicats policiers depuis des années.

De même, le 1er juillet 2024 aux alentours de 5h du matin, Ritchy, étudiant de 19 ans était percuté de plein fouet par un policier à moto à Paris, et tombait dans le coma. Cette fois-ci, il s'agit manifestement de policiers roulant n'importe comment et à très grande vitesse.

Une nouveauté en 2024 : plusieurs homicides ont été commis par des polices municipales. « Ses agents ont été à l'origine de 5 morts ces onze derniers mois, dont deux cas flagrants de tirs mortels par balle » explique Désarmons-les. Depuis la « Loi de sécurité globale » de Darmanin, votée en 2021, les policiers municipaux disposent de pouvoirs étendus et sont plus lourdement armés.

La répression en Kanaky pèse également très lourd dans ce bilan annuel. Suite au soulèvement populaire provoqué par une décision irresponsable de Macron au mois de mai 2024, l'État français a déployé une répression militarisée sur l'archipel. Celle-ci a causé la mort d'au moins 13 personnes.

Enfin, ce bilan des victimes de violences policières n'a pas pris en compte les décès en prison. Tous les ans, ce sont environ 120 cas de « morts suspectes » - souvent retenues par l'administration comme étant des « suicides » - qui sont recensées par des ONG en détention.

Entre 1977 et 2020, 676 personnes sont mortes à la suite d'interventions policières ou du fait d'un agent des forces de l'ordre. Une moyenne de 15 tués par an, rappelle Désarmons-les. Ces dernières années, et en particulier en 2024, le bilan s'alourdit vite et brutalement. Dans une impunité glaçante.

► [Retrouvez le bilan complet et les tableaux chronologiques des victimes recensées ici.](#)

► source, avec liens complémentaires :

<https://contre-attaque.net/2025/01/18/55-personnes-tuees-lors-dinterventions-policieres-en-2024/>

► Un sinistre exemple, pour 2023 :

- [Paris : un Palestinien meurt après avoir été interpellé et frappé par la police](#) - Libération révèle qu'en août 2023 un homme Palestinien est mort des suites de son interpellation. Le policier suspecté de l'avoir passé à tabac est mis en examen. Un crime policier peu après la mort de Nahel, totalement passé sous silence jusqu'ici. (...) suite à la mort du jeune Nahel, tué à bout portant par un policier à Nanterre le 27 juin 2023, des émeutes avaient éclaté dans tout le pays, donnant lieu à un déferlement de violences policières, avec au moins deux morts et de nombreux jeunes mutilés. **Compte tenu de ce climat tendu, on peut penser que l'appareil répressif a renforcé la pression pour étouffer cette nouvelle affaire de violences policières. La mort de Tamer Miskir constitue un nouvel exemple tragique du recours systématique à la violence par les forces de répression, a fortiori lorsqu'il s'agit d'hommes racisés.** Alors que tout indique la responsabilité de la police dans ce drame, il faut faire émerger toute la vérité sur cette affaire comme pour

l'ensemble des crimes policiers.